

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL À PROJET

FÊTE DE LA SCIENCE 2020 en Corse

Du 6 au 16 novembre 2020

ORGANISME DEMANDEUR (à remplir en caractère d'imprimerie)

NOM DE L'ORGANISME :

ADRESSE :

INTITULE DU PROJET :

TELEPHONE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

MAIL (écrire très lisiblement) :



Descriptif

La Fête de la Science, à l'initiative du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pilotée et coordonnée par la Collectivité de Corse, est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle et à favoriser dans un cadre festif les échanges entre science et société.

Cet évènement est organisé en Corse du 6 au 16 novembre 2020.

La coordination de cette manifestation répond aux objectifs de la Collectivité de Corse en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation. En effet, la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017. Ce document, qui constitue le cadre politique de référence en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont définies dans la convention-cadre tripartite CST2I 2019-2022, signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse. Elle vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Ainsi, dans le cadre de sa mission de coordination territoriale de la Fête de la Science 2020, la Collectivité de Corse lance un appel à projet afin de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue entre science et société et à diffuser la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation auprès du grand public.

Objectifs généraux :

- Susciter la rencontre entre scientifiques et citoyens, quel que soit leur niveau de connaissance
- Rendre accessible la science et les techniques par une approche concrète et conviviale
- Encourager les vocations scientifiques
- Partager le plaisir des sciences et techniques
- Favoriser la mobilité et le partage des sciences afin de mieux comprendre le monde qui nous entoure
- Présenter un aspect dynamique, ludique et positif de la science au jeune public et notamment au public scolaire.

Edition 2020 de la Fête de la Science en Corse :

La Fête de la Science est une manifestation permettant aux porteurs de projets de valoriser en particulier leurs travaux réalisés en Corse. Le rapport de l'homme à son environnement et en particulier avec la nature est une thématique mise en valeur cette année, en lien avec des réflexions portées plus généralement par la culture scientifique telles :

- Egalité femmes / hommes
- Changement climatique et développement durable
- Europe et International
- Histoires des sciences et des techniques
- Enjeux de société, débat et controverses
- Culture technique, industrielle et innovation
- Projet de médiation innovante

A noter : « Le world science day », journée mondiale de la science au service de la paix et du développement aura lieu le 10 novembre 2020 - <https://www.un.org/fr/events/scienceday/>

Parrain/marraine :

Un comité national d'ambassadeurs issus de la communauté scientifique des dix-sept territoires régionaux et Outre-mer, représente et incarne les valeurs de la Fête de la science durant la manifestation. Tout au long de la Fête de la Science, chaque ambassadeur ira à la rencontre des publics et des médias de son territoire, répondra aux sollicitations des journalistes, participera à la diffusion des informations nationales et régionales sur les réseaux sociaux mais aussi participera à certains temps forts de la Fête de la science.

Condition de la labellisation « Fête de la Science » 2020 :

Les projets seront soumis à l'appréciation du Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation relatif à la convention cadre CST2I 2019-2022. Ils doivent cependant en prérequis répondre aux conditions de labellisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à savoir :

- Caractère scientifique, technique, industriel ou innovant du projet
- Qualité de la médiation scientifique qui doit être adaptée aux publics accueillis
- Gratuité de la manifestation pour tous les publics
- Respect de la période officielle du 6 au 16 novembre 2020 pour la Corse
- Neutralité du projet, surtout en cas de thème faisant l'objet de débats d'actualité

La Fête de la Science peut être l'occasion de présenter un événement original voire inédit. Dans cet esprit, les porteurs de projets s'engagent à partager et à respecter la charte des valeurs de la Fête de la Science 2020.

Les projets soumis au comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation peuvent ne pas avoir besoin de solliciter une aide financière. Ils bénéficieront malgré tout, s'ils sont labélisés, des différents supports de communication.



LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

MODALITÉ DE L'APPEL À PROJET :

► Bénéficiaires :

Tout le monde peut participer à sa manière à cette manifestation. C'est en effet la diversité et le nombre de porteurs de projet qui contribuent au rayonnement et au succès de la Fête de la Science sur l'ensemble du territoire. Ainsi les acteurs de la culture scientifique peuvent être variés : organismes de recherche, laboratoires, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, établissements publics locaux d'enseignement, établissements scolaires, musées, associations, collectivités locales, bibliothèques, médiathèques, théâtres, entreprises, industries, tiers lieux, maison des sciences, centres culturels, etc.

► Périodicité :

La Fête de la Science se déroulera en Corse du 6 au 16 novembre 2020.

► Public ciblé :

Les projets proposés doivent s'adresser à tous les types de public : individuels, famille, scolaires, curieux, passionnés des sciences, citoyens les plus éloignés de la science, les jeunes et en particulier les filles, etc.

► Déroulement :

Les actions peuvent avoir différents formats : conférence, exposition, jeu, visite, spectacle, débat, atelier de découverte, rencontre entre chercheur et public, etc. Cependant, pour cette édition 2020, en fonction des contraintes sanitaires qui pourraient prévaloir, l'organisation des actions peut être limitée par le nombre de personnes invitées à participer à un même instant (ex : grande conférence). Ces éventuelles contraintes sont à considérer dans les projets proposés, peut-être plus nombreux mais en effectif restreint. Une attention particulière sera également portée aux propositions intégrant un format numérique afin de permettre à un très large public de participer à distance.

Malgré ces éléments, une diffusion optimale de la culture scientifique, technique et industrielle, comme l'accessibilité de l'information à tous les publics constituent un gage de réussite de la Fête de la Science en 2020. Il restera primordial d'envisager des actions sur tout le territoire et plus particulièrement dans le milieu rural, mais également au sein des quartiers prioritaires.

► Critères de recevabilité du projet :

- Caractère scientifique, technique, industriel ou innovant du projet,
- Assurer une diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation auprès du grand public.

► Évaluation du projet en vue de sa labélisation et/ou de son financement :

Le projet devra remplir les conditions de recevabilité mentionnées ci-dessus. Une évaluation de la qualité des projets sera établie par le comité territorial de pilotage de suivi et d'évaluation sur la base des critères de sélection suivants :

- 1) Répondre aux objectifs présentés ci-dessus
- 2) Capacité du bénéficiaire à mener à bien la mission
- 3) Originalité et qualité de la médiation scientifique
- 4) Proposition d'une méthode d'évaluation qualitative et quantitative

► Modalités de financement :

- Le montant de l'enveloppe globale est de 70 000€, elle est apportée par la Collectivité de Corse et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- La part financement Collectivité de Corse ne pourra excéder le plafond fixé à 5 000€ par projet.
- Le montant de la subvention territoriale ne devra pas dépasser 80% du budget prévisionnel total du projet proposé.

► Coûts éligibles :

- Achats de matériels, (pour un montant maximum de 600€ ou 800€)
- Prestation de service,
- Frais des éventuels intervenants (déplacements, repas, etc.),
- Charges de personnel non permanent dédié à l'action,
- Frais de transports scolaires.

► Coûts non éligibles :

- Charges du personnel dédié au fonctionnement de la structure,
- Frais de fonctionnement de la structure ou de l'établissement,
- Action correspondant à l'activité habituelle de la structure.

► Modalités de versement des aides :

L'aide accordée fera l'objet d'une convention d'engagement et sera versée de la manière suivante :

Pour les subventions d'un montant supérieur à 2500 euros :

- 80% à la signature de la convention d'engagement,
- 20% au prorata des remontées de dépenses par le biais du rapport final d'exécution

Pour les subventions dont le montant est inférieur à 2500 euros :

- 100% à la signature de la convention d'engagement,

► Obligation en termes de publicité :

Les porteurs de projets auront la possibilité de communiquer sur leurs actions par leurs propres moyens, tout en respectant les conditions suivantes :

- Apposer le logo de la Fête de la Science, de la Collectivité de Corse, de l'Académie de Corse et de la Préfecture de Corse sur tous les supports de communication.
- Rappeler que l'opération s'inscrit dans le cadre de la Fête de la Science en faisant apparaître de quelque manière que ce soit cette phrase : « Manifestation nationale soutenue par la Collectivité de Corse et le Ministère l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation ».
- Utiliser sur les lieux des manifestations la signalétique et les éléments officiels de communication de la Fête de la Science avec la présence des logos (Fête de la Science et de la Collectivité de Corse ainsi que des partenaires Académie de Corse et Préfecture de Corse). Ces supports seront fournis par la coordination régionale.

► Autres obligations :

1) Transmettre rapidement à la Collectivité de Corse une évaluation qualitative et quantitative de l'action menée permettant d'établir un bilan de la Fête de la Science 2020. Le bilan du projet comprendra les points suivants :

- Rappel de la thématique et des objectifs de l'évènement tels que réalisés in fine,
 - Présentation du format (Atelier, Visite, Conférence, Exposition, Spectacle, Jeu, etc.) du programme et des modalités de médiation de l'évènement tels que réalisés in fine,
 - Présentation de l'équipe (médiateurs, scientifiques, bénévoles, etc.) et des moyens mis en œuvre in fine,
 - Description du public rencontré (nombre de visiteurs, durée moyenne de la visite, nombre de scolaires en particulier, éventuelles retombées presse/radio/télé/Internet, dont réseau sociaux – contenu à annexer si possible),
 - Rendu de document explicatif, plaquette, visuel utilisé, articles, extraits de références, etc.
- Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition gracieusement l'ensemble des outils développés dans le cadre de cette manifestation.

2) Après notification de labélisation au porteur de projet, celui-ci devra renseigner obligatoirement toutes les informations relatives à son action sur le site de la Fête de la Science en portant une attention particulière à la qualité et l'attractivité du descriptif.

► Calendrier :

- 10 juin 2020 : Publication de l'appel à projet.
- 3 juillet 2020 : Date limite d'envoi des dossiers de candidature.
- Entre le 6 juillet 2020 et le 13 juillet 2020 : Réunion du Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation relatif à la convention cadre CST2I 2019-2022.
- Entre le 21 juillet 2020 et le 28 juillet 2020 : Présentation des candidats sélectionnés en Conseil exécutif de Corse.
- Entre le 26 août 2020 et le 25 septembre 2020 : Notification de labélisation et attribution des financements aux candidats sélectionnés.
- Entre le 7 septembre 2020 et le 30 septembre 2020 : Elaboration des supports de communication régional et national.
- Octobre 2020 : Diffusion du programme régional.
- Du 6 au 16 novembre 2020 : Fête de la Science en Corse.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Remplissez la Fiche de Renseignements ci-dessous, ainsi que la déclaration sur l'honneur à faire signer, et **n'oubliez pas d'y joindre obligatoirement** :

- 1) Lettre d'intention avec demande de financement (datée et signée par le responsable de l'association ou de la structure en précisant le montant du financement demandé).
- 2) Fiche SIRET – SIREN
- 3) Dossier de candidature joint en annexe dûment complété
- 4) Budget prévisionnel général de la structure
- 5) Budget prévisionnel détaillé de la mission
- 6) Relevé d'Identité Bancaire (*l'adresse postale du bénéficiaire doit apparaître clairement sur le RIB*)
- 7) Attestation de régularité sociale et fiscale
- 8) Pour les organismes publics : Délibération de l'organe délibérant approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel.
- 9) Pour les associations : un dossier Spécifique est prévu à cet effet (cf. Déclaration d'intention en annexe).

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.



FICHE DE RENSEIGNEMENT

... ✎ PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

ORGANISME DEMANDEUR

NOM :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_| Ville :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| e-mail :

N°SIRET : Code NAF:.....

Régime TVA : Récupérable Non Récupérable

Nature/Statut juridique :

REPRESENTANT LEGAL

NOM : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_| Ville :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| e-mail :

RESPONSABLE DU PROJET

NOM : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_| Ville :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| e-mail :

DESCRIPTION DU PROJET

Joindre sur papier libre une description du projet en y détaillant les points suivants:

- L'intitulé du projet
- Le lieu (en précisant la typologie) et la date de l'action
- La description de la mission
- Les objectifs du projet
- Les propositions en termes de médiation scientifique
- Les publics ciblés
- Les moyens humains mobilisés et la liste nominative des personnels rémunérés
- Les moyens matériels et immobiliers affectés à la mission
- Les méthodes d'évaluations qualitative et quantitative prévues
- L'obligation en termes de publicité : (décrire les actions de publicité et d'information prévues dans le cadre de l'action).

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MISSION

- Budget prévisionnel de la mission à détailler sur feuille libre.
- Fournir également un tableau détaillé des ressources en spécifiant notamment les autres ressources publiques sollicitées.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la région destinée à la réalisation de l'opération intitulée :

Montant de l'aide régionale sollicitée :€,

Coût total de l'opération :€ HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur,

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel de l'opération,
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement judiciaire, liquidation ...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides publiques.

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toutes pièces complémentaires jugées utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociales...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Collectivité de Corse de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique),
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération,
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement,
- Faire état de la participation de la région en cas d'attribution du financement,
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec l'opération.

Fait à, le

Cachet et signature du demandeur
(représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire :



DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature **complet** devra être adressé **avant le Vendredi 3 juillet 2020 à midi**

Par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité de Corse
Monsieur le Président du Conseil exécutif Corse
Direction adjointe de l'Enseignement et de la Recherche
Service de la Culture Scientifique et de la Diffusion des Savoirs
« Appel à Projet Fête de la Science 2019 »
22 cours Grandval
BP 215 – 20187 Aiacciu cedex 1

En version numérique aux adresses suivantes :

jessica.colonna-cesari@isula.corsica
saveria.lovichi@isula.corsica



Pour tout envoi par mail, les dossiers complets accompagnés de toutes les pièces jointes demandées doivent être envoyés en un seul courriel en y précisant systématiquement nom du porteur de projet et l'intitulé de l'action.

POUR TOUTE INFORMATION :

Tél : 04 20 03 96 44
04.20.03.96.37

Courriel : jessica.colonna-cesari@isula.corsica
saveria.lovichi@isula.corsica